



01 octobre 2017

## **Modalités de sélection AIDA France v2 Championnats du monde AIDA individuel Indoor 2018**

1. Le comité directeur est désigné instance de sélection pour les mondiaux AIDA 2018. Les décisions concernant les modalités de sélections sont prises à la majorité simple des voix exprimées du CD.
2. Les membres du CD actuel, candidats potentiels pour la sélection, ne peuvent pas voter sur les points concernant les sélections mais peuvent être consultés.
3. Dans tous les cas, les compétiteurs devront avoir 18 ans révolus au début des championnats du monde AIDA, avoir la nationalité française et une licence compétition AIDA France 2018, se déclarer candidat avant le 10 février 2018 et ne pas avoir été sous le coup d'une suspension pour dopage dans les deux années précédant le premier jour des championnats du monde dans toute fédération nationale ou internationale
4. Le CD proposera une liste de 1 à 3\* athlètes par discipline H et F ayant répondu aux modalités de sélection AIDA France et classés par ordre décroissant des performances réalisées entre le 01 Novembre 2017 et le 02 avril 2018. Les athlètes qualifiés d'office par AIDA international feront partie de cette liste en plus des 1 à 3\* athlètes sélectionnés.  
(\* ) 3 ou 4 athlètes selon décision d'AIDA International et de l'organisateur.
5. **Modalités de sélection :**
  - a) Performances retenues :  
Pour chaque discipline (STA, DYN et DNF) la performance retenue sera la moyenne des 2 meilleures performances, pénalités déduites, réalisées (période en article 4) selon les modalités et les compétitions de référence suivantes :

- **Première performance** : meilleure performance réalisée lors d'une compétition AIDA ranking international (en France ou à l'étranger).

- **Seconde performance** : réalisée indifféremment lors d'une compétition AIDA ranking international (en France ou à l'étranger), une manche de coupe de France FFESSM, ou le championnat de France FFESSM.

**Cas particuliers** : pour les Dom Tom, la première performance pourra se faire également sur une journée de sélection organisée par AIDA France.

b) La sélection est conditionnée à la réalisation des minimas élites ou espoirs (sur une des 2 performances de sélection) :

<b>MINIMAS INDOOR 2018</b>	<b>FEMMES</b>		<b>HOMMES</b>	
	<b>Elites</b>	<b>Espoirs</b>	<b>Elites</b>	<b>Espoirs</b>
<b>DYN</b>	175m	150m	215m	185m
<b>DNF</b>	135m	100m	170m	135m
<b>STA</b>	6'00"	5'00"	7'30"	6'45"

6. Si une égalité subsistait pour la dernière place qualificative avec minimas élites, le CD départagera les candidats selon des critères sportifs (autres perfs réalisées, régularité des athlètes, etc...).
7. Dans le cas où il ne serait pas possible de sélectionner 4 athlètes sur la base des seuls minimas élites, le CD se réserve la possibilité de proposer une sélection à des athlètes ayant réalisés les minimas espoirs, sélection selon des critères sportifs (performances réalisées, régularité des athlètes, âge, etc...).
8. Tout athlète retenu sur la liste des sélectionnés AIDA France s'engagera par la signature d'une charte, à respecter un ensemble de règles de correction vis à vis d'AIDA France et de ses partenaires, de tout organisateur et concurrent.
9. Si un organisateur "élargit ses modalités d'inscription" et autorise (par manque de participants) toute personne à s'inscrire, seul AIDA France pourra décider de qui appartient officiellement à la sélection AIDA France et peut revendiquer le titre de "membre de l'équipe AIDA France" afin d'en faire usage pour son propre compte.